



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Mercredi 27 Octobre 2021**

OBJET : Mise en place de la Commission d'Appel d'offres – Commission de Délégation de Service Public - et Jury de Concours -

Président de séance : Monsieur Félix ISMAIN

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le 27 Octobre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 10h en présentiel ou par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – Dossiers Administratifs

1. Remplacement du 1^{er} Vice-Président
2. Mise en place des Commissions de la Commande publique
3. Mise à l'honneur des Présidents, Agents et bienfaiteurs du Parc dans le cadre des 45 ans du PNRM

II – Dossiers Valorisation du Patrimoine

4. Plan de financement de « l'Opération Grand Site » des Salines
5. Adhésion du PNRM au réseau des Grands Sites de France

III – Dossiers Economie Durable

6. Indemnisation des Caféculteurs - Partie 2 – 2020 / 2021
7. ACI de Fleurissement des sites touristiques des communes du Sud : CAESM/PNRM
8. Participation du PNRM aux Villages de la Transat Jacques VABRE
9. Projet de laboratoire OSAIN
10. Développement du programme Agroforesterie 2021

IV – Points informations

11. Etat d'avancement du Chantier de Fleurissement des Centres-Bourgs des Communes de la Martinique
12. Rapport d'information sur l'évaluation de la candidature de la Martinique à l'UNESCO
13. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – K. BERNABÉ – C. EMMANUEL – N. LIMIER – S. NORCA – F. CARIUS - Messieurs E. DUFEAL – F. ISMAIN – M. NADEAU -

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : - Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr J. MONFORT(Diamant) — Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) - Mr L. JOUYE DE GRANDMAISON (Fort-de-France) - Mr J. DOMERGUE (François) – Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR(Gros-Morne) -Mr S. THALMENCY (Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) - Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) - Mr R. BRITHMER(Morne-Rouge) - Mme K. SALIBER (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière-Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière-Salée) - Mr R. DULYMOIS(Robert)- Mme M-A APOCALE (Saint-Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr M. GOBALSAMY(Saint-Pierre) - Mr J. ELISABETH (Sainte-Luce) - Mme J. BAZABAS(Sainte-Marie) - Mr E. JULAT(Schœlcher)- Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois Ilets) –

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM : Mr J-C ECANVIL à Mr G. MONSTIN (Carbet) -

→Communes : Mr D. DELEPINE(Ducos) à Mr J. MONFORT (Diamant) - Mr C. SAINT-CYR (Sainte-Anne) à Mr R. DULYMOIS (Robert) – Mr. L. CLEMENTE(CACEM) à Mr L. DE GRANDMAISON(Fort-de-France) -

Membres titulaires absents

→CTM : Mr N. AZEROT – Mme L. BEAULIEU – Mr D. DINAL – Mr O. MARIE-REINE - Mr J. ROSE – Mme M-A. RAVIN (excusée)

→Communes : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) -Mme L. BESUBE(Ajoupa-Bouillon) - Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) – Mr A. BIRON(Case-Pilote) — Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr L. OCCOLIER (Vauclin)

→Communautés d'agglomération : Mr J-F. BEAUNOL (CAESM)

Invités : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM

Assistaient à la Réunion

Monsieur M. VEILLEUR, Directeur Général des Services du PNRM par intérim et ses Collaborateurs.



- Vu** le code général des collectivités territoriales aux articles L 2121-21
- Vu** les Articles L1411-5, L1414-12, L1414-4 et L1414-2 du CGCT se rapportant à la Commission d'Appel d'Offres,
- Vu** les Articles L1411-5 du CGCT se rapportant à la Commission de Délégation de Service Public,
- Vu** les Articles L1411-5 du CGCT, R2162-22 à 26 du CCP se rapportant au Jury de Concours,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n° 21-29 en date du 04 août 2021 portant élection du Président du Comité Syndical du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n° 21-30 en date du 04 août 2021 portant élection des Membres du Bureau du Comité Syndical sous la Présidence du Président élu,
- Vu** la délibération n°21-31 en date du 13 Août 2021 de délégation du Comité au Président,
- Vu** la proposition du bureau, réunit le 15 octobre 2021, tenant compte de la difficulté de constituer des listes, d'en présenter une seule liste de titulaires et de suppléants représentatifs des courants présents dans l'assemblée et de procéder à la validation de cette liste par un suffrage à main levé,
- Vu** la proposition du bureau du SM/PNRM en date du 15/10/2021 de garder la même composition pour la commission de délégation de service public que celle de la commission d'appel d'offres,
- Vu** la proposition du bureau du SM/PNRM en date du 15/10/2021 de garder la même composition pour le jury de concours, que celle de la commission d'appel d'offres et de donner délégation au Président pour la désignation des personnes qualifiées, par voie d'arrêté,

Considérant que, à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante du SM/PNRM qu'il convient de constituer les commissions d'appel d'offres, la commission de délégation de service public, et le jury de concours

Considérant les propositions faites par le bureau, approuvées à l'unanimité par les membres présents et représentés de l'assemblée délibérante du SM/PNRM.

le Comité Syndical,

Article 1

Décide de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres selon une seule liste de titulaires et de suppléants représentatifs des courants présents dans l'assemblée et de procéder à la validation de cette liste par un suffrage à main levé.

Article 2

Les cinq membres titulaires de la Commission et les cinq suppléants de la liste ci-après, sont élus à l'unanimité des membres présents et représentés :

Délégués Titulaires		Délégués Suppléants	
JULTAT Eric	Commune de Schoelcher	GABRIEL Emile	Commune du Marin
TABAR Jonathan	Commune du Gros-Morne	PALIN Christian	Commune de Trinité
BAZABAS Jocelyne	Commune de Sainte Marie	LAMIN Marie-Josée	Commune de Saint-Joseph
DULYMOIS Robert	Commune du Robert	GLONDU Georges	Commune de Rivière Pilote
MONFORT Jean	Commune du Diamant	BABIN Bruno	Commune de Bellefontaine

Article 3

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du PNRM ou son représentant est également membre de cette commission.

Article 4

Décide que les membres élus pour constituer la CAO seront compétents pour siéger en tant que Délégation de Service Public et pour constituer le Jury de Concours.

Article 5

Donne mandat au Président du SM/PNRM, pour la désignation des personnes, qui possèdent la qualification professionnelle équivalente, à celle requise des candidats, quand une telle participation technique se révélera nécessaire. Le nombre de ces participants étant limité au tiers du nombre des titulaires.

Article 6

Mandat est donné au Président pour signer tous les actes et engager les

Article 7

Madame la Trésorière et Monsieur le Directeur Général du Parc sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 8

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du Parc.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le Mercredi 27 Octobre 2021

Le Président,

Félix ISMAIN

